

Madame, Monsieur, bonjour,

Vous êtes titulaires ou vous êtes en cours de préparation d'un diplôme de l'enseignement supérieur et cette formation est en rapport avec l'architecture, vous souhaitez obtenir une dispense partielle d'études pour arriver en cours de cursus dans les cycles des études des ENSA d'architecture.

**Publics concernés par la procédure demande d'admission en Dispense Partielle d'Études (DPE) ou par équivalence.**

Les ressortissants français titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en France ou en cours de préparation de ce diplôme.

Les ressortissants d'un État membre de l'Espace économique européen (Union européenne + Islande + Liechtenstein + Norvège) ou de la Confédération suisse, titulaires ou préparant un diplôme de l'enseignement supérieur, en France ou dans leur pays d'origine.

Les ressortissants étrangers (hors Espace économique européen et Confédération suisse) **TITULAIRES d'un diplôme de l'enseignement supérieur en France, au moment de la clôture de l'acte de candidature.**

Les ressortissants étrangers (hors Espace économique européen et Confédération suisse) **déjà TITULAIRES du bac obtenu dans un lycée français à l'étranger.**

**ATTENTION, vous ne pouvez pas faire acte de candidature dans le cadre de l'admission en dispense partielle d'études ou équivalence, si vous êtes dans un ou dans les cas ci-dessous :**

**Vous souhaitez une admission en L1,**

**Vous êtes un candidat extra-communautaire non titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur en France au moment de la clôture de l'acte de candidature.**

## Quelques conseils avant de débiter la création de votre dossier en ligne sur cet espace (Taïga)

**Le paiement PAYBOX est en ligne sur Taïga** : réalisez le paiement quand cela est requis (*sauf cas de dispense*) **si et seulement si votre dossier est complet** (toutes les rubriques préalablement renseignées correctement). **Si vous payez et que votre dossier n'est pas complet il ne sera plus possible de revenir en arrière pour le modifier ou compléter. Le paiement effectué est un facteur bloquant (*non-retour*). Il faut donc effectuer le paiement en ligne à condition que toutes les rubriques de votre dossier soient correctement renseignées et toutes les pièces requises télé versées. C'est ensuite que vous pourrez envisager le paiement par PAYBOX.**

Cependant, si vous êtes boursier sur critères sociaux du CROUS en 2022/2023 (*année en cours*), vous ne devez pas payer les 37,00 € de frais de dossier. Mais vous devez fournir la copie intégrale de la notification de bourse que vous avez reçue de votre CROUS.

Aussi, si vous avez fait acte de candidature en L1 par PARCOURSUP 2023/2024, vous devez joindre une preuve du paiement que vous avez effectué sur PARCOURSUP. Dans ce cas vous ne devez pas payer les 37,00 € de frais de dossier en ligne (*exonéré*).

Au moment du télé versement de chaque pièce justificative requise, vous devez **cliquer** sur le bouton ENVOYER. Cette action permettra d'enregistrer chaque pièce (*chargement de la pièce*).

**Pièces requises** : vous devez télé verser toutes les pièces requises en fonction de votre situation. Si vous manquez de verser une pièce, votre dossier ne sera pas traité.

N° Pièce	Pièces justificatives requises/Taïga	Poids/Taïga	Vous devez donner un titre à la pièce jointe de la manière suivante, en vue du télé versement : Titre de la pièce jointe (Exemple ci-dessous par mot clef et absence d'autres caractères)
-------------	--------------------------------------	-------------	---

Attention : ces recommandations ont pour but de faciliter l'examen de votre dossier.

Prenez garde à ce que les pièces télé versées soient de bonne qualité graphique, complètes et non rognées.

1	Formulaire de déclaration de son cursus 2 pages <b>(le récupérer sur le site web de l'ENSAPM)</b>	ne doit pas dépasser 50 MO	Formulaire déclaration cursus
2	Carte nationale d'identité ou Passeport	ne doit pas dépasser 50 MO	Carte d'identité ou Passeport

3	<b>CV à jour, c'est-à-dire faire apparaître votre situation en cours</b>	ne doit pas dépasser 50 MO	CV
4	Lettre de motivation	ne doit pas dépasser 50 MO	Lettre de motivation
5	Bilan de parcours ( <i>expression et forme libre. Il s'agit d'exposer ici votre réflexion sur votre parcours passé et comment il s'articule avec votre projet de formation future.</i> )	ne doit pas dépasser 50 MO	Bilan de parcours
6	Bac ou équivalent avec le relevé de notes	ne doit pas dépasser 50 MO	Bac ou équivalent avec relevés de notes
7	Cursus dans le supérieur ou lycée après le bac avec le relevé de notes	ne doit pas dépasser 50 MO	Cursus dans le supérieur ou lycée avec relevés de notes
8	Mémoire de fin d'études ( <i>si vous avez</i> )	ne doit pas dépasser 50 MO	Mémoire
9	Expériences professionnelles ou stage	ne doit pas dépasser 50 MO	Expériences professionnelles ou stage
10	Acquis personnels ( <i>si vous avez</i> )	ne doit pas dépasser 50 MO	Acquis personnels
11	Attestation de niveau en langue Française ( <i>si une grande partie de l'enseignement suivi est dispensé dans une langue autre que le français</i> )	ne doit pas dépasser 50 MO	Attestation de niveau en langue Française
12	Portfolio ou dossier de travaux personnels (le contenu et nombre de page sont libres)	ne doit pas dépasser 50 MO	Portfolio ou travaux personnels
13	Attestation de bourse du CROUS ( <i>de l'année en cours</i> )	ne doit pas dépasser 50 MO	Attestation de bourse du CROUS
14	Paiement de 37 € si vous avez déjà fait une demande d'admission en L1 sur PARCOURSUP 2023/2024 ( <i>si vous avez fait un vœu pour l'ENSA Paris-Malaquais</i> )	ne doit pas dépasser 50 MO	Attestation de paiement effectué pour une L1 sur PARCOURSUP

Remarque : attestation de niveau en langue Française (*si une grande partie de l'enseignement suivi est dispensé dans une langue autre que le français*)

- DELF B2 (Diplôme d'études en langue française, version « Tous publics » ou « Junior/scolaire » ou « professionnelle »)
- ou d'un DALF C1 ou C2 (Diplôme approfondi de langue française),
- ou d'un TCF Tout Public niveau B2 (en cours de validité) c'est à dire un score global de 420 à 499 points minimum sur 699 et une note d'Expression Écrite (EE) de 12/20 minimum

Si les pièces requises dont vous êtes en possession sont rédigées dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez les faire traduire par un traducteur assermenté (*voir avec le service consulaire*).

**Validation de la demande** : il n'y a pas de bouton validé qui confirme que votre demande est bien prise en compte sur Taïga.

**Tout dossier incomplet ne sera pas examiné. Si votre dossier est incomplet ou non conforme, aucun rappel ne vous sera adressé.**

## Calendrier

Date limite pour le téléversement de votre dossier complet et conforme : **vendredi 31 mars 2023 à 23:59 heures qui sera à Paris,**

Examen de votre demande en commission : courant juin 2023,

Réponse de la commission uniquement par courriel : fin juin 2023,

Inscription Administrative (IA) début septembre 2023 (candidats admis et confirmés, sous réserve de produire toutes les pièces requises et notamment avoir validé dans sa totalité le cursus entrepris ou déclaré, le stage et le mémoire inclus),

Date de la rentrée : mi-septembre 2023.

**Statistiques 2022/2023 (profils des candidatures examinées en commission d'admission)**

Profils	Candidatures examinées
Design d'espace	65
Architecture	56
Ingénieur	17
Génie civil	15
Architecture d'intérieure	11
Arts et design	4
Arts plastiques	3
Architecture et paysage	2
Paysage	2
Urbanisme	2

Contact : [admission@paris-malaquais.archi.fr](mailto:admission@paris-malaquais.archi.fr)

<https://paris-malaquais.archi.fr/etudes/p/programme-2/>

Je vous remercie,